COMMUNE DE VENDENHEIM

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 4 Juillet 2016 à 19h00

L'an deux mille seize, le quatre Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 juin 2016, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PFRIMMER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Carine DURET - Philippe MEDER – Sandrine NGUYEN - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Cathie GNEITING – Raymond FEUCHT – Véronique ESCHBACH - Marie-Odile KRIEGEL - Jean-Pierre LE LOUP - Claude GANTER - Elisabeth HAMON - Anne RIEDINGER – Pascal HARMELLE - Alexis KOPEL – Monique SIFFERT - Valérie RENARD – Benoît TROG - Jean MISCHLER – Christian SCHNEIDER

Absents excusés :
M. Frédéric MARION-GARCIA – Mme Nathalie BARBARAS

Absente excusée jusqu'à son arrivée :
Mme Stéphanie BALL

Absents jusqu'à leur arrivée :
M. Cédric SCHAULY - Mme Nathalie HALTER - Mme Christelle SCHERER

Secrétaire de séance : M. Christian SCHNEIDER

Procurations :
Mme Stéphanie BALL donne procuration à Mme Sandrine NGUYEN jusqu'à son arrivée
M. Frédéric MARION-GARCIA donne procuration à M. Benoît TROG
Mme Nathalie BARBARAS donne procuration à Mme Valérie RENARD

M. le Maire ouvre la séance à 19h05. Il donne lecture des absences et procurations et propose d'ajouter 3 points supplémentaires si les Conseillers sont d'accord.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Juin 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

2) Motion droit local d'assurance maladie

M. le Maire présente le point.

A la demande de M. MISCHLER, il est proposé d'adopter une motion pour soutenir le Régime Local d'Assurance Maladie.

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune de Vendenheim souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er Janvier 2016 dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) Subvention communale au Fonds d'indemnisation des inondations mis en place par la section Bas-Rhinoise de l'Association des Maires de France.

M. le Maire présente le point.

Comme d'autres départements, le Bas-Rhin a été frappé par de très violents orages ces derniers jours. Plusieurs communes de notre département ont été sinistrées par d'importantes inondations. Par solidarité avec les maires de ces communes durement touchées, notre Association des Maires, sur proposition de notre collègue Robert HERRMANN, crée un **Fonds de Solidarité** afin de venir spécialement en aide à ces communes.

Ce fonds sera alimenté par les subventions communales qui soutiennent cette initiative.

A cet effet, lors de la **réunion d'information générale des maires du 4 Juillet 2016 à 18 h à Brumath**, le président Claude KERN rendra compte de cette première mobilisation.

La Municipalité a souhaité s'associer à cette démarche et propose d'octroyer une subvention de 750 € à ce fonds.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ou d'infirmer cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 abstention (Carine DURET),

CONSIDERANT l'appel à la solidarité lancé par l'Association des Maires de France en faveur des communes sinistrées suite aux inondations de ces derniers jours,

CONSIDERANT que l'Association des Maires de France souhaite créer un Fonds de Solidarité à cet effet,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2016 et en particulier les crédits "divers" de l'article 6574,

- **Décide** d'attribuer une subvention communale de 750 € au Fonds d'Indemnisation des inondations mis en place par la section Bas-Rhinoise de l'Association des Maires de France. Les crédits sont prévus au budget 2016 à l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé".

4) Subvention association « Les Fédinois contre le GCO »

M. le Maire présente le point

L'association « Les Fédinois contre le GCO » s'est inscrite au Tribunal d'Instance de Haguenau le 17 juin 2016. Le but de cette association vise à :

- Fédérer les habitants de Vendenheim et toutes les bonnes volontés s'opposant à la construction du Grand Contournement Ouest de Strasbourg afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour contrer ce projet.

Par lettre du 30 juin 2016, cette association sollicite une subvention de démarrage.

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande en accordant une subvention de création de 550 €.

L'association a fourni ses statuts et la liste des membres fondateurs.

En réponse à M. MISCHLER qui souhaite connaitre le Comité Directeur de cette association, M. le Maire répond que les statuts seront transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT l'objet de la nouvelle association « Les Fédinois contre le GCO »,

CONSIDERANT les statuts de cette association et en particulier son article 2,

CONSIDERANT que cette association développe un contre-pouvoir susceptible de renforcer la position de la Municipalité dans son opposition contre ce projet de Contournement Ouest de Strasbourg,

Vu qu'elles se sont conformées à l'article L 1611-4 du CGCT,

Vu le Budget Primitif 2016 et en particulier les crédits "divers" de l'article 6574,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Décide** d'attribuer une subvention de démarrage pour un montant de 550 € à l'association « Les Fédinois contre le GCO ». Les crédits sont prévus au budget 2016 à l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé".

5) Subvention à l'association « Alsace Nature»

M. le Maire présente le point.

L'association « Alsace Nature » va introduire un recours contentieux contre la concession qui a été attribué à VINCI/ACCOS. L'ensemble des associations, des particuliers et des communes s'opposant à la construction du Contournement Ouest de Strasbourg pourront venir en intervention sur la base du recours introduit par Alsace Nature.

A ce titre, elle a fait appel à des avocats afin de rédiger la requête introductive et deux mémoires en réplique auprès du Tribunal Administratif. Si le Tribunal Administratif se déclarait incompétent, l'affaire serait portée au Conseil d'Etat. Les honoraires d'avocat pour le Tribunal Administratif sont estimés à 3 500 € et à 10 000 € pour le Conseil d'Etat.

La Municipalité approuve ce recours et décide de soutenir financièrement l'association « Alsace Nature » à hauteur de 5 000 €. Les modalités de prises en charge financières par les membres du collectif « GCO Non Merci » restent encore à déterminer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une délibération permettant de verser une subvention de 5 000 € pour couvrir des dépenses à caractère contentieux.

Cette somme est prévue au budget 2016 à l'article 6574.

M. MISCHLER s'interroge sur les sommes versées par les autres communes. Nous ne les connaissons pas pour le moment, une réunion du Collectif « Non au GCO » aura lieu le 5 Juillet.

M. SCHWARTZ explique que cette association doit trouver des fonds pour pouvoir fonctionner efficacement.

M. TROG souhaite connaitre la composition de ce collectif. M. SCHWARTZ explique qu'il s'agit des villages traversés par le GCO, la confédération paysanne et Alsace Nature notamment, ainsi que des particuliers.

M. JUNG informe les Conseillers que les participants peuvent faire un don via le site d'Alsace Nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT le recours déposé par Alsace Nature contre l'arrêté de concession du Contournement Ouest,

CONSIDERANT que cette association développe un contre-pouvoir susceptible de renforcer la position de la Municipalité dans son opposition contre ce projet de Contournement Ouest de Strasbourg,

VU le Budget Primitif 2016 et en particulier les crédits "divers" de l'article 6574,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Décide** d'attribuer une subvention de 5 000 € afin de couvrir les frais de contentieux engagé par cette association dans le cadre de son recours contre le Contournement Ouest de Strasbourg, Les crédits sont prévus au budget 2016 à l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé".

6) Adoption d'un tarif pour encart publicitaire sur des supports en format A5

M. DENEUX présente le point.

La grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 21 Mars 2016 avait prévu la tarification d'encarts publicitaires en particulier pour le journal « Venden.com ». Or, cette délibération n'avait pas prévu l'insertion d'encarts dans des dépliants de formats A5 que nous pouvons utiliser à certaines occasions comme lors du « Messti » pour diffuser le programme de cette animation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un nouveau tarif pour ces insertions selon la proposition ci-dessous :

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Désignation	Tarifs Format A4 à/c du 01/04/2016				
Nombre de parution	1/16 de page	1/8 de page	1/4 de page	1/2 page	Pleine page
1	40,00 €	80,00 €	160,00 €	320,00 €	640,00 €
2	70,00 €	140,00 €	280,00 €	560,00 €	1 120,00 €

Désignation	Tarifs Format A5 à/c du 05/07/2016				
Nombre de parution		1/8 de page	1/4 de page	1/2 page	Pleine page
1		40,00 €	80,00 €	160,00 €	320,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (MM. MISCHLER et SCHNEIDER),

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir l'insertion d'encarts publicitaires sur des supports de communication de format A5,

CONSIDERANT qu'il convient de ce fait de compléter la grille tarifaire adoptée au Conseil Municipal du 21 Mars 2016,

VU la grille tarifaire adoptée le 21 Mars 2016,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Approuve** la nouvelle grille de tarification des encarts publicitaires comme suit :

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Désignation	Tarifs Format A4 à/c du 01/04/2016				
Nombre de parution	1/16 de page	1/8 de page	1/4 de page	1/2 page	Pleine page
1	40,00 €	80,00 €	160,00 €	320,00 €	640,00 €
2	70,00 €	140,00 €	280,00 €	560,00 €	1 120,00 €

Désignation	Tarifs Format A5 à/c du 05/07/2016				
Nombre de parution		1/8 de page	1/4 de page	1/2 page	Pleine page
1		40,00 €	80,00 €	160,00 €	320,00 €

7) Dénomination allée au Nord du Cimetière

M. le Maire présente le point.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'allée qui a été créée au nord du cimetière. Plusieurs propositions ont été faites :

- Passage LONGO (Jeannie Longo championne cycliste) ou autre champion Cycliste,
- Passage roue libre,
- La Promenade cyclable,
- Passage du peloton,
- La traverse du 2 roues ou l'allée du 2 roues,
- Allée du Cimetière,
- Piste des Cyclos Fédinois,
- Piste à vélo,
- Piste du cimetière,
- Allée Charly GROSSKOST,

En réponse à M. TROG, M. le Maire confirme que cette piste est une voie verte.

M. MISCHLER nous indique sa préférence qui va à « Allée du Cimetière ». M. TROG préfère éviter Passage LONGO compte tenu de l'actualité. Le groupe UNIS soutient la proposition de M. MISCHLER

M. le Maire aurait souhaité une dénomination en rapport avec l'année du Vélo mais comme il n'y a aucune proposition qui s'impose naturellement, nous décidons de nous donner un temps supplémentaire de réflexion et de reporter la décision à une prochaine séance.

8) Communications diverses

Arrivée de Mme HALTER à 19h38

Transports Collectifs :

- Nous devrions obtenir un second bus direct pour le Lycée Kléber pour la rentrée qui facilitera aussi les choses pour les lycéens qui se rendent au Lycée Marc Bloch,
- Amélioration Quadrant Nord : nous avions une réunion en Mairie de Vendenheim le 30 juin avec Roland RIES, le patron de la CTS et 9 maires des

communes du nord.... le scénario volontariste serait retenu. Prochaine réunion en octobre – décision en décembre,

- Petit déjeuner TER le 23 Juin en gare de Vendenheim – la 4ème voie devrait être opérationnelle en 2021/2022.

Logement Aidé :

Le 28 juin, nous avions une réunion en Préfecture avec M. le Préfet, M. REPENTIN, le secrétaire d'Etat au Logement Aidé, M. Syamak AGHA BABAEI, Vice-Président de l'EMS et les 4 maires des communes carencées.

Arrivée de Cédric SCHAULY à 19h41

Elections :

Nous avons décidé d'accepter d'être bureau de vote pour les différentes élections primaires. Cela s'inscrit dans une logique de démocratie participative que nous soutenons. Il y aura donc un Bureau de Vote les 20 et 27 novembre à l'école élémentaire – le BV2 - pour Les Républicains. La Commune mettra le local et le matériel de vote à disposition.

Nous répondrons tout aussi favorablement aux demandes des autres partis.... Il y aura peut-être le PS en janvier, ou d'autres.

En réponse à Mme RENARD, M. le Maire explique que nous n'avons pas encore eu d'informations quant aux mesures de sécurité à prendre.

AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage :

- Pour le Lotissement le Muehlbaechel, nous pensions prendre et payer une AMO. Nous avons pu négocier avec l'EMS qui nous le met à disposition gracieusement. Nous avions mis de l'argent au budget pour ce faire, nous proposons d'affecter cette somme à l'éventuelle extension de la Mairie.
- Extension et rénovation de la Mairie : Lors du CT et du CHST du 20 Juin, nous avons reparlé de certains points rouges du Document Unique de Sécurité.
  Nous avons un point rouge sur notre bureau de Police Municipale : pas de vestiaires séparés alors que les effectifs sont mixtes.
  Nous souhaitons lancer une étude de besoins et de confier une mission à un Bureau d'Etudes à l'automne.

Arrivée Mme SCHERER 19h47

Immeuble 21 rue du Général de Gaulle :

- M. MISCHLER demande ce qu'il en est avec cette maison. M. le Maire explique que la maison à côté du Centre Technique Municipal a été vendue aux enchères. L'acheteur souhaite créer 11 logements aidés et revendre l'immeuble en VEFA à un bailleur social.
  Un permis de construire pour 11 logements (rénovation des 3 logements existants et création de 8 nouveaux logements) a été déposé. Ce permis est en cours d'instruction.

M. MISCHLER propose d'envoyer à M. SCHWARTZ, pour information, un article paru dans les DNA du 25 Juin 2016 concernant la commune de Waltenheim (68) qui a équipé l'ensemble de son éclairage public d'ampoules LED liquide.

9) Conseil Municipal à vélo

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de suivre la suite du Conseil à vélo afin de faire le point sur les réalisations en cours

Mmes RENARD et SCHERER quittent la séance en s'excusant de ne pouvoir accompagner le groupe.
MM. MISCHLER et SCHNEIDER quittent la séance dans la plus totale discrétion.

Arrivée de Mme BALL à 20h

Le parcours proposé est le suivant :

- **Skate park :**
  Le béton a été coulé il y a quelques jours. La mission de l'entreprise est terminée. Reste à réaliser les aménagements paysagers, en régie.

- **Eco-quartier :**
  Faisons une halte au bout de la rue du Vignoble pour voir l'avancement de la tranche 1 ainsi que les évolutions projetées pour la tranche 2.
  Faisons une seconde halte angle Katia Kraft et rue du Cheval Noir où la SERS va poser très prochainement une grille pour collecter les eaux de pluie de la rue du Cheval Noir vers le bassin d'orage.
  Problème technique : Crevaison pour notre Conseiller Eurométropolitain dans la descente de la rue du Cheval Noir ! après un changement de vélo très rapide, il nous rejoint au prochain arrêt.

- **Carrefour rue du Moulin / rue de Lampertheim :**
  L'aménagement est terminé. Reste à traiter le problème du rampant qui fait du bruit et des vibrations qui impactent trois propriétés voisines.

- **Entrée route de Berstett :**
  L'aménagement est presque terminé. Les aménagements paysagers seront faits cet automne.

- **Rue de la Colline :**
  C'est une rue qui a bénéficié d'un premier aménagement à l'été 2015. La pente est raide et le peloton s'étire sans mettre pied à terre !

- **Allée au nord du Cimetière :**
  Elle a été réalisée en dur à l'automne dernier. Le nouvel éclairage doit être transformé en éclairage intelligent grâce à des radars : allumé à 15%, il s'allume complètement lorsque quelqu'un passe.

- **Rue du Serin :**
  Revenons sur nos pas et empruntons ce chemin de terre en impasse qui a laissé place il y a quelques jours à une belle rue joliment aménagée, qui se réduit à son extrémité en voie de 3 m de large et qui débouche à présent sur le parking du Cimetière.

Le chantier n'est pas encore terminé. Une chambre de tirage et des enrobés doivent encore être repris.

- **Cimetière :**
  Nous admirons les murs en grès et les différents autres travaux. Le WC est opérationnel et les aménagements y afférents sont terminés. Reste à poser des claustras au droit des conteneurs de tri.

- **Parking rue des Jardins :**
  Le prochain arrêt a lieu à l'endroit où ce parking devrait être créé en 2017 ou 2018 selon les disponibilités budgétaires. Allons choisir un maître d'oeuvre à l'automne pour commencer à travailler sur ce projet.

- **Rue Matter :**
  C'est à l'extrémité de cette rue que l'EMS va créer un bassin de rétention de 5 000 m^3. Un bassin qui servira lors des fortes pluies pour éviter les rejets dans le milieu naturel.

- **Chemin du Ruisseau - Résidence Séniors :**
  Le peloton traverse ensuite le petit pont et fait une halte à l'endroit où sera créé le nouveau lotissement « le Muehlbaechel ». Le Conseil constate que c'est un bel endroit qu'il faudra aménager avec beaucoup de soin et où il faudra absolument préserver la nature au bord du ruisseau.
  Il conviendra aussi, le moment venu, de « reloger » les personnes qui cultivent actuellement des jardins à cet endroit et qui sont souvent locataires. Ces relogements se feront dans le cadre du remembrement.

- **Rue Lignée – travaux de voirie :**
  Le Conseil Départemental posera un nouveau tapis d'enrobé courant septembre.

- **Préau rue de la Cité :**
  La dernière étape de notre tour en vélo est le parking de la rue de la Cité.
  Il y a peu, un arceau à vélos en forme de ressort et un préau en forme de livre avec des crayons ont été mis en place entre le parking et la cour de l'école.

- **Espace sans tabac devant l'école :**
  Pour la rentrée nous allons créer des « espaces sans tabac » aux différentes entrées et sorties des écoles. L'allée qui passe entre l'école élémentaire et la Buissonnière sera transformée en voie verte.

- **Gartewirtschaft :**
  Après l'effort, le réconfort ! C'est à 21h30 que le peloton franchit ensemble la ligne d'arrivée..... où nous attend une agréable surprise : un Gartewirtschaft privatisé et ouvert spécialement pour l'occasion !

Vendenheim, le 20 Juillet 2016

MAIRIE DE VENDENHEIM * BAS-RHIN *

Le Maire,

Philippe PFRIMMER